

4 décembre 2007
Bernard COLOMBAT

Documents pour les cours :
L1 S1 [54LG1011] La linguistique et son histoire : quelques repères
L3 S5 [49LG4035] Histoire des approches linguistiques

La création, le développement et la dénomination des catégories linguistiques

Pour désigner une catégorie linguistique autre que les parties du discours dans la tradition occidentale, le premier terme utilisé a été celui de *ptôsis*, apparu pour la première fois chez Aristote. Présent dans le *Peri hermeneias* et au chapitre 20 de la *Poétique*, il qualifie des modifications du nom et du verbe. Ainsi le temps grammatical dans le verbe (*Peri hermeneias*), des relations du genre « appartenant à » ou « destiné à » (on reconnaît ici les relations casuelles), le nombre (*hommes / homme*), ou la modalité, comme l'interrogation (« a-t-il marché ? ») ou l'injonction (« marche ! »), par opposition à l'assertion (« il marche ») dans la *Poétique*.

C'est à partir des Stoïciens que les *ptôseis* seront réduits aux cas nominaux. Pourtant, pour eux, « la *ptôsis* paraît excéder le seul sens grammatical [...]. La *ptôsis* est la manière dont le ou les corps, dont la représentation présente une manière d'être déterminée, figurent dans l'énoncé, non pas d'une manière directement issue de la perception, mais d'une manière indirecte, par la médiation du concept qui permet de le / les nommer sous la forme d'un appellatif (concept générique, *homme*, *cheval*) ou d'un nom (concept singulier, *Socrate*). Les cas représentent alors les diverses manières dont le concept du corps 'tombe' dans l'énoncé. » (Lallot, article inédit « ptôsis », *Dictionnaire de la terminologie linguistique*)

Le terme *ptôsis* signifie en effet « chute » et des commentateurs ont proposé de rattacher l'origine du concept de cas, ses divisions en cas droit et obliques, au jeu d'osselets, l'osselet pouvant tomber soit sur une face stable et s'y maintenir – le cas dit « droit » –, soit sur trois faces, instables – les cas dit « obliques ».

Le terme sera traduit en latin par *casus*, qui a exactement le même sens de « chute » (*cadere*, « tomber »), qui lui aussi se spécialisera au sens de cas nominal, mais qui a encore chez Varron (*LL* 9, 103) un emploi plus large : la première personne du singulier de l'indicatif présent actif est le *rectus casus* du verbe.

Parallèlement à la spécialisation des termes *ptôsis* et *casus*, est apparue une notion essentielle pour subsumer tout ce qui « arrive » aux parties du discours. Le grec dispose de deux termes ou plutôt deux fois deux termes pour désigner cette notion : *sumbainei*, *sumbebêkos* et *parepetai*, *parepomenon*.

Sumbainei, *sumbebêkos* (litt. « il(s) marche(nt) ensemble » [verbe à la 3^e personne de l'indicatif présent], « ce qui marche ensemble » [participe parfait]) sont des termes utilisés par Aristote en contexte logique et métaphysique pour indiquer ce qui est accidentel, à savoir ce qui peut se vérifier (et dans ce cas il devient une propriété, voire une caractéristique nécessaire) ou non. Les Stoïciens reprendront ces mots, en leur donnant une valeur technique dans la terminologie grammaticale (spécialisation de la valeur aristotélicienne). Chez les grammairiens alexandrins (Denys le Thrace et Apollonios Dyscole), en revanche, on voit apparaître *parepetai*, *parepomenon* (avec un sens quasi identique), que les Scholies considèrent comme synonyme de *sumbebêkos*, même si ce mot n'a pas d'arrière-plan philosophique. Pour la même notion, les Latins utilisent le verbe correspondant *accidere* « échoir » sous la forme de 3^e personne de l'indicatif présent *accidit / accidunt* « il échoie / ils échoient », ainsi que son participe *accidens* « ce qui échoie », apparu à une époque tardive (Boèce, Priscien, Martianus Capella). Le fait que *accidens* traduise *sumbebêkos* est confirmé par exemple par la grammaire bilingue de Dosithée (IV^e s.), mais la citation de ce dernier terme, en contexte rhétorique, déjà chez Quintilien (ca 95

p.C.), laisse à penser que cette équivalence avait déjà été établie auparavant (Alessandro Garcea, communication personnelle).

Cette notion d'accident constitue un apport décisif, car les catégories qu'elles rassemblent (le nombre, le genre, le cas, la diathèse, le temps) permettent de décrire la variation morphologique des mots et certains aspects de leur comportement syntaxique. L'émergence de ces catégories est quelque chose d'important dans le processus d'autonomisation de la grammaire. Les faits qu'elles permettent de traiter relèvent en effet des manifestations du langage dans sa matérialité. Le comportement de la catégorie du nombre a par exemple sans doute un rapport avec la pluralité ou l'unicité des référents, néanmoins il est régi par des règles. Même chose pour le genre, qui ne recouvre que partiellement la distinction des sexes. Autrement dit ces faits délimitent un territoire, un champ de phénomènes qui relèvent proprement de la langue, et contribuent par là-même à la constituer en objet possible d'une discipline.

L'« accident » prend une place très précise dans le dispositif des grammaires de la tradition grammaticale gréco-latine : pour chaque partie du discours, on donne systématiquement sa définition, puis la liste des accidents qui l'affectent. Ainsi chez Denys le Thrace : pour le nom, *parepetai de tõi onomati pente : genê, eidê, skhemata, arithmoi, ptôseis* « il y a cinq accidents du nom [litt. cinq <choses> accompagnent le nom] : l'espèce, la figure, le nombre, le cas » ; pour le verbe, *parepetai de tõi rhêmati oktô : egkliseis, diatheseis, skhemata, arithmoi, prosôpa, khronoi, suzugiai* « il y a huit accidents du verbe : le mode, la diathèse, l'espèce, la figure, le nombre, la personne, le temps, la conjugaison ». Ce qui deviendra respectivement chez Donat, avec de légères variantes : *Nomini accidunt sex* [litt. au nom échoient six <choses>], *qualitas, comparatio, genus, numerus, figura, casus*, et : *Verbo accidunt septem : qualitas, coniugatio, genus, numerus, figura, tempus, persona*.

Les « accidents » sont ensuite traités les uns après les autres, la construction pyramidale permettant d'entrer plus ou moins dans le détail. L'énumération des accidents peut permettre à elle seule d'identifier les classes de mots et de dispenser de définition : Varron (*LL* 6, 36 et *passim*) présente déjà les catégories de mots en termes de ce que le linguiste d'aujourd'hui appellerait des « traits » : mots avec temps et sans cas (nos verbes) ; mots avec cas mais sans temps (nos noms) ; mots avec cas et temps (nos participes) ; mots sans cas ni temps (nos adverbes). Un procédé repris par Ramus tant dans sa grammaire latine (1560) que dans sa grammaire française (1562) dans une succession de classement binaires : mots avec nombre / sans nombre ; mots avec nombre et genre (le nom en français) ou mots avec nombre, cas et genre (le nom en latin) ; mots avec nombre, personne et temps (le verbe), etc.

Il peut même arriver que le grammairien fasse précéder l'étude des classes de mots par une caractérisation selon leurs accidents : ainsi Linacre (1527 : 1r), ou même par une étude exhaustive de ces accidents : ainsi dans le *Donait françois*, sans doute la première grammaire française (ca 1409), où sont étudiés successivement l'espèce, la figure, le nombre, la personne, le genre des noms, la qualité, le cas, les degrés de comparaison, les *meufs* (modes) du verbe, les temps, les genres de verbes (ce qui correspond à peu près à notre voix verbale), avant même l'examen du nom, du pronom et du verbe.

On relèvera quelques traits caractéristiques de ces accidents (Colombat, 1999a/b) : (1) l'indétermination initiale des termes désignant les catégories : genre (*genos / genus*), espèce (*eidos / species*), figure (*skhema / figura*), mode (*egklisis / modus*) ; (2) la polysémie toujours possible de ces termes : si l'*espèce* désigne les phénomènes de dérivation et la *figure* ceux de composition, cela n'empêche nullement ces mots de garder leur sens non spécialisé (diverses espèces de nom) ou de prendre un autre sens spécialisé (on pourra parler de la « figure » des lettres, c'est-à-dire de leur représentation graphique) ; (3) des effets de parallélisme : comme on a cinq genres nominaux (*masculinum, femininum, neutrum, epicoenon, commune*), on cherche à retrouver cinq genres dans le verbe latin (*actiuum, passiuum, neutrum, deponens, commune*).

Parmi ces « accidents », quelques-uns sont particulièrement importants. Ainsi la *personne*, car il a fallu du temps pour passer de la notion de personne participant à la situation de communication à celle de personne grammaticale ; on s'est demandé par exemple si la personne pouvait être un accident non seulement du verbe ou du pronom, mais aussi du nom, ce que soutient J.-C. Scaliger (1540). Et une analyse syntaxique (la transitivité) repose complètement sur cette notion de personne, car, au moins dans ses débuts, elle fait intervenir des énoncés à personne.

Ou encore la diathèse grecque, concept difficile indiquant au départ la « disposition » de l'âme et du corps d'une personne mise en jeu dans un énoncé. Le terme *diathesis* a été ensuite transféré au verbe pour en devenir une propriété, à savoir « la capacité qu'a le verbe de refléter par sa morphologie, active ou passive, la 'disposition' de l'actant sujet » avant de « tend[re] à désigner, de manière plus vague, l'idée verbale en tant que telle » (Lallot 1997, vol. 2 : 62, note 252). Il a été traduit en latin par *genus* ou *significatio verborum* « genre » ou « signification des verbes », c'est-à-dire des termes à contenu sémantique encore plus vague, avant de devenir, au prix d'un tout de passe-passe, la « voix verbale » en français.